

Avignon, le 21 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement de Vaucluse

IEN-IO

Référence
2014-2015

Dossier suivi par
Jean-Christophe Bérard
Martine Checchini
Denis Petruzzella

Téléphone
04 90 27 76 89
Fax
04 90 27 76 79

Mél.
bureau.eleves84@ac-aix-
marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : Accompagnement et re-scolarisation des élèves exclus par les conseils de discipline

Face aux actes d'indiscipline, l'établissement scolaire doit prendre les mesures appropriées afin de sanctionner les actes et comportements contraires au règlement intérieur et au bon climat scolaire.

Il est toutefois indispensable que les procédures disciplinaires intègrent une perspective de prévention et de persévérance scolaire. Pour cela, je souhaite que les chefs d'établissements s'impliquent pleinement dans la prévention, la responsabilisation des élèves et de leurs familles et, lorsque l'exclusion définitive devient inévitable, dans le suivi et la re-scolarisation des élèves exclus.

UN CONSTAT :

Si un processus favorisant la re-scolarisation n'est pas assuré entre l'EPLÉ d'origine et l'EPLÉ d'accueil, il existe, dès la première exclusion définitive, un risque de récurrence, voire que s'enclenche un processus de poly-exclusion débouchant sur de la déscolarisation.

DEUX PRINCIPES :

- Privilégier, autant que possible, les sanctions alternatives à l'exclusion : sursis, exclusion temporaire, mesures de responsabilisation.
- Ne plus faire d'exclusion « sèche » mais mettre en place dès la 1^{ère} exclusion un protocole de scolarisation qui privilégie les liaisons entre l'EPLÉ d'origine et l'EPLÉ d'accueil. Rappel : circulaire MEN n° 2014-059 du 27-5-2014

UN OBJECTIF :

Assurer la continuité du parcours scolaire de l'élève afin de favoriser son insertion au sein du nouvel établissement. L'intégration par l'élève et sa famille de la sanction ne doit pas s'accompagner d'un sentiment d'abandon voire de bannissement mais favoriser la motivation du jeune à retrouver un comportement adapté.

UNE PROPOSITION D'ACCUEIL :

Il est indispensable que l'instance disciplinaire statuant sur le cas de l'élève prévoie que soit assurée la continuité pédagogique afin de réduire le délai entre la décision d'exclusion et la nouvelle affectation en formulant une proposition d'accueil.

Cette proposition d'accueil doit être élaborée en concertation avec l'EPLÉ pressenti, en tenant compte des facteurs favorisant la réussite de l'élève (existence de transport adapté, voire internat...)

La proposition devra être mentionnée dans l'application Conseils de discipline à l'endroit prévu à cet effet.

Les autorités académiques seront particulièrement vigilantes sur l'existence de cette proposition pour chaque 1^{ère} exclusion définitive proposée.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE :

Le suivi de scolarité sera réalisé par les instances pédagogiques, la situation sociale et familiale de l'élève fera l'objet d'une transmission entre les assistantes sociales scolaires.

Il est vivement recommandé qu'une réunion du Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) de l'établissement d'accueil soit prévue, en présence de la famille, de l'élève, du chef d'établissement ou son adjoint, le CPE, Le professeur principal de la classe d'accueil, la conseillère d'orientation psychologue, l'assistante sociale, l'éducateur si l'élève bénéficie d'une mesure d'assistance éducative.

Au cours de celle-ci sera déterminé l'emploi du temps de l'élève (adapté si nécessaire), ainsi que toutes autres mesures jugées utiles : évaluation du niveau, travail sur l'orientation, projet, éventuellement mise en place d'un parcours personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Il est aussi nécessaire de s'assurer lors de cette instance, des coordonnées fiables de plusieurs personnes ayant compétence à venir chercher l'élève en cas d'urgence.

CIRCULATION DE L'INFORMATION :

Afin de faciliter la mise en place de ce protocole, il est nécessaire que l'information sur la tenue des CD soit diffusée dans l'établissement et notamment auprès de l'assistante sociale pour que le lien entre le service et le nouvel établissement d'accueil puisse se faire au plus tôt.

INFORMATION AUX FAMILLES :

Les parents en attente d'une re-scolarisation de leurs enfants s'adressent parfois de manière véhémement au pôle des élèves et des établissements. Afin de neutraliser toute agressivité, il est nécessaire d'expliquer le processus au sein de l'EPLÉ d'origine, voire les difficultés rencontrées (établissement disponible, contraintes, de transport, de places etc...) et désigner un interlocuteur privilégié : Monsieur Monti pour la gestion administrative, l'assistante sociale conseillère technique départementale pour les situations plus complexes.

EN CAS DE SITUATION D'URGENCE :

Pour les élèves susceptibles de violences ou de comportements inadaptés : prévoir un système de prise en charge, faire sortir l'élève de cours rapidement et le « contenir » dans le bureau du CPE ou du chef établissement et contacter la ou les personnes ayant compétences à récupérer l'élève. En cas de perte de contrôle avec violence, penser à appeler l'EMAS, le 15, voir la police si nécessaire.



Le 15 est indispensable pour que l'élève auteur de violence puisse faire l'objet d'une observation médicale et d'une rencontre avec un médecin pédo-psychiatre avant d'être rendu à sa famille.

POLY-EXCLUSION :

Les élèves faisant l'objet de plusieurs exclusions définitives verront leur cas examiné par une instance départementale. Le service social en faveur des élèves, le pôle des élèves et des établissements et l'IEN IO assureront le suivi de ces situations.

La décision de réaffectation sera prise par l'instance départementale présidée par Monsieur le Directeur académique.

ELEVE FAISANT L'OBJET D'UNE PRISE EN CHARGE PENALE :

Voir protocole relatif à la circulaire CRIM du 14 mai 2012

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de l'ensemble des acteurs afin de prévenir autant que possible les exclusions définitives et accompagner au mieux les situations les plus problématiques.

Avec mes remerciements,



Dominique BECK



**FICHE NAVETTE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RESCOLARISATION
D'UN ELEVE EXCLU PAR CONSEIL DE DISCIPLINE**

Nom – Prénom	
Date de naissance	
Classe	
Etablissement d'origine	
Etablissement d'accueil	

L'affectation d'un élève exclu par conseil de discipline relève de la compétence du Directeur académique, cependant pour améliorer la prise en charge dans un nouvel établissement, l'usage de la fiche navette est recommandée.

Les établissements organiseront un accueil qui permettra à l'élève :

- de s'intégrer rapidement dans son nouvel établissement,
- de rencontrer les principaux acteurs et partenaires,
- de s'intégrer sans être stigmatisé.

LES ETAPES DU PROCESSUS SONT LES SUIVANTES :

1^{ère} étape :

L'établissement d'origine recherche un établissement d'accueil et s'assure de sa réelle capacité à prendre en charge l'élève exclu (place disponible selon le niveau) lui transmet la présente fiche navette **par courrier électronique**.

2^{ème} étape :

L'établissement d'accueil informe le pôle élève/établissement de la DSDEN qui finalise le changement d'affectation, validé par l'inspecteur d'académie DASEN.

3^{ème} étape :

L'établissement d'accueil prévoit une réunion du GPDS préalable à la scolarisation de l'élève exclu afin d'organiser l'accueil et le projet de scolarité du jeune.

VOLET 1

A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE
ET A TRANSMETTRE A L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

IDENTITE ET ACCOMPAGNEMENT	
Nom Prénom	
Personne responsable de l'élève Coordonnées (adresse, téléphone)	
Personnel référent dans l'établissement Coordonnées (ligne directe ou portable)	
Personne de l'établissement d'origine ou personne extérieure accompagnant l'élève lors de la première rencontre dans son nouvel établissement	
Prise en charge extérieure (le cas échéant)	

HISTORIQUE ET CARACTERISTIQUES DU DOSSIER	
Autres établissements fréquentés précédemment	
Caractéristiques de la situation de rupture (retard scolaire, absentéisme...)	
Fait déclencheur du dernier conseil de discipline (dans la mesure des informations transmissibles)	
Démarches entreprises par l'établissement d'origine / actions de remédiation mise en œuvre (dossiers instruits ou en cours d'instruction : PPRE, SEGPA, ITEP, dispositif relais...)	
Autres éléments du dossier nécessaires à une nouvelle scolarisation dans de bonnes conditions (fiche de compétence, tests...)	
Autres contacts utiles	
DATE	

VOLET 2

A renseigner par l'établissement d'accueil et à joindre au dossier de l'élève

REUNION D'ADMISSION dans le cadre du GPDS de l'établissement (à organiser avant la reprise de scolarité de l'élève)	
Date de la réunion :	
Nom de l'élève :	
Professeur principal :	
Référent décrochage scolaire de l'établissement :	
CPE :	
Service social :	
COP :	
Service éducatif en charge du suivi :	
Autres personnels compétents :	

Conclusion de la réunion du GPDS :

Présentation du projet pour l'élève : désignation d'un tuteur chargé du suivi, mise en place d'un projet personnalisé de réussite éducative... (à détailler)

Pôle des élèves et des
établissements

Bureau des élèves

Référence
2015

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ

Téléphone
04 90 27 76 35

Fax
04 90 27 76 79

Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 21 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les enseignants du
1^{er} degré
s/c de Mesdames et Messieurs les
inspectrices et inspecteurs de l'éducation
nationale chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les enseignants du
2nd degré
s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Concours scolaire du meilleur petit journal du patrimoine 2016

La fédération Patrimoine-Environnement, reconnue d'utilité publique, organise chaque année un concours scolaire du meilleur petit journal du patrimoine.

Cette année, la 11^{ème} édition met à l'honneur les « Métiers et savoir faire ».

Agréé par le ministère de l'éducation nationale, ce concours a pour objectif de faire découvrir aux élèves de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} le patrimoine de proximité tout en les initiant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et au métier de journaliste.

La date limite des préinscriptions est le 31 décembre 2015.

Claudine Sébille, coordinatrice du concours, se tient à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez la joindre au 01 42 67 84 00.

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.

Signé par : Dominique BECK

PJ : bulletin d'inscription
fiche de renseignement
maquette
règlement du concours

Concours scolaire du meilleur Petit Journal du Patrimoine « Métiers et savoir-faire »

Concours national 2016

Pour les élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e

BULLETIN D'INSCRIPTION À NOUS RENVOYER

INSCRIPTION - CONCOURS DU MEILLEUR PETIT JOURNAL DU PATRIMOINE 2016 « METIERS ET SAVOIR-FAIRE ».

Coupon à retourner avant le 31 décembre 2015 à :

- Patrimoine-Environnement, *concours scolaire 2016*, 20 rue du Borrégo, 75020 Paris.

Classe(s) participante(s) *précisez le niveau*.....

Nombre d'élèves.....

Enseignant(s) responsable(s) et fonction.....

Etablissement.....

Académie.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Tél..... - Email..... @.....

Site Internet de l'établissement.....



Agréée Éducation
Nationale



« Métiers et savoir-faire »

Concours scolaire du meilleur Petit Journal du Patrimoine

Concours national 2016
Pour les élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A remplir par l'enseignant responsable

Classe(s) participante(s) *précisez le niveau* : Nombre d'élèves :

Enseignant(s) responsable(s) et fonction :

Etablissement : Académie :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : - Email :

Site Internet de l'établissement :

Evaluation de l'implication des élèves et de l'enseignant dans la réalisation de ce petit journal :
.....
.....
.....

Evaluation du temps de travail nécessaire à l'élaboration de ce petit journal (volume horaire total et répartition sur l'année scolaire) :
.....
.....
.....

Une association locale a-t-elle été partenaire pour la réalisation de ce petit journal ?

Oui

Si oui, précisez laquelle

Non

Quelle a été votre démarche pédagogique et votre méthode de travail ?

.....
.....
.....

Quelles ont été les sources d'information utilisées ?

Internet Livres Témoignages

Journaux Enquêtes Autres *Précisez*

Les élèves sont-ils allés sur le terrain à la rencontre du patrimoine et de ses acteurs ?

Oui
Non

Chaque élève a-t-il pu s'initier à la pratique de l'informatique ?

Oui
Non

Ce petit journal a-t-il été réalisé dans le cadre d'un dispositif de l'Education Nationale (classes culturelles, itinéraires de découverte, classe à Projet Artistique et Culturel,...) ou dans le cadre des temps d'activités périscolaires ?

Oui
Si oui, précisez lequel

Non

Si non, ce petit journal vous a-t-il donné envie de faire participer vos élèves à l'un de ces dispositifs?

Oui
Si oui, précisez lequel

Non

Ce petit journal a-t-il permis la mise en place d'autres projets à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école ?

Oui
Si oui, précisez le ou lesquels

Non

Que pensez-vous globalement de ce concours scolaire ? Etes-vous satisfait(e) du travail accompli et trouvez-vous que ce petit journal soit un bon support pédagogique ?

.....
.....
.....
.....
.....

En-tête

Thème de l'année...

Petit journal réalisé par la classe de...

Sous-titre

Sommaire

Introduction

Photo

Légende

Exemple : illustrez la première page de votre petit journal avec une photo en lien avec le thème

Titre

Accroche (thème de l'article introduit en quelques lignes)

Texte

Article 1 (sur une ou deux colonnes)

Photo, dessin...

Légende

Photo, dessin...

Légende

Texte

Suite de l'article 1

Titre

Accroche (thème de l'article introduit en quelques lignes)

Texte

Article 2 (sur une, deux ou trois colonnes)

Glossaire

Titre

Accroche (thème de l'article introduit en quelques lignes)

Texte

Article 3 (sur une, deux ou trois colonnes)
Retranscrivez par exemple sous la forme d'une interview votre
rencontre avec un membres d'une association (ou d'un autre
organisme) œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine

Petit journal du patrimoine réalisé par :



Equipe rédactionnelle

Rédacteur en chef

Etablissement

Académie

Adresse

Tél.

Email



Agréée Education
Nationale



Concours scolaire du meilleur Petit Journal du Patrimoine

Concours national 2016
Pour les élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e

Retour du Journal + fiche

Vendredi 8 avril 2016

Préinscription avant

le 31 décembre 2015

Inscriptions et renseignements

Tel : 01 42 67 84 00

Mail : concours@associations-patrimoine.org

Patrimoine-Environnement

20 rue du Borrégo

75020 Paris



Réalise un Petit Journal sur le thème :
« *Métiers et savoir-faire* »

ORGANISATEURS

Le concours est organisé pour la 11^e année consécutive par la Fédération Patrimoine-Environnement, avec le partenariat du magazine ARKEO Junior et l'association des Journalistes du Patrimoine.

La Fédération Patrimoine-Environnement bénéficie depuis 2011 de l'agrément Education Nationale en reconnaissance de l'intérêt pédagogique de ce concours.

Plus d'informations sur :

<http://patrimoine-environnement.fr/concours-scolaire-du-meilleur-petit-journal-du-patrimoine>

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'environnement

20 rue du Borrégo 75020 PARIS

☎ 01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org

www.patrimoine-environnement.fr

QUI PEUT CONCOURIR ?

Le concours est ouvert aux élèves de CM1, CM2, 6^e et 5^e des écoles et collèges de toutes les académies de France.

• Modalités

Les élèves, avec leur professeur, doivent réaliser un Petit Journal sur le patrimoine de leur commune en lien avec le thème annuel proposé.

Le concours a pour but de sensibiliser les élèves au patrimoine de proximité.

Les classes doivent donc impérativement s'attacher à l'étude d'un ou des patrimoines (sites, édifices ou savoir-faire) les environnant et rencontrer des acteurs locaux (associations, écomusées ou autres) œuvrant pour la sauvegarde d'un patrimoine, bâti ou naturel, ou d'un savoir-faire traditionnel. Ils peuvent retranscrire leur rencontre sous la forme d'un article ou d'une interview.

Le concours a également pour objectif d'initier les élèves à l'informatique (utilisation d'un traitement de texte et, si possible, d'un logiciel de Publication Assistée par Ordinateur pour la mise en page).

Le Petit Journal peut être produit dans le cadre ou non d'un dispositif de l'éducation nationale (classe du patrimoine, classe à Projet Artistique et Culturel, itinéraire de découverte, atelier du patrimoine, etc.).

• Thème 2016 « Métiers et savoir-faire »

Cette année, les savoir-faire traditionnels seront mis à l'honneur. Les Petits Journaux devront mettre l'accent sur les techniques, les outils, les matériaux, etc, dans un objectif de sauvegarde du patrimoine mais aussi de transmission et de création.

• Petit Journal

Comme un « vrai » quotidien, les élèves doivent apporter une attention particulière au contenu de leur Petit Journal (traitement du thème, écriture journalistique) comme à la forme (mise en page, illustrations).

Les enseignants peuvent s'inspirer de la maquette mise à leur disposition sur le site web à l'adresse ci-dessous, sans que cela soit une obligation. www.patrimoine-environnement.fr/concours-scolaire-du-meilleur-petit-journal-du-patrimoine

• Critères à respecter

Par souci d'égalité entre toutes les classes participantes et afin de faciliter le traitement des dossiers par la Fédération Patrimoine-Environnement :

- ✓ **1 journal par classe participante** (si vos élèves sont nombreux, n'hésitez pas à diviser votre classe en groupes)
- ✓ le journal doit faire 4 pages (format A4), ni plus ni moins
- ✓ la fiche de renseignements doit **impérativement** être complétée et nous être renvoyée avec votre petit journal. N'oubliez pas que les indications que vous mentionnez dans cette fiche nous permettent de mieux comprendre vos motivations, le contexte de travail, les difficultés rencontrées, etc. La fiche de renseignements optimise ainsi vos chances de gagner !
- ✓ le Petit Journal et la fiche de renseignements doivent nous être envoyés par email :
seul le format PDF est accepté (n'oubliez pas de transformer vos documents de travail en PDF avant leur envoi - qu'ils soient en PPT, word, odt, publisher, scribus ou tout autre format)
- ✓ si vos fichiers sont lourds notamment à cause des visuels et que vous rencontrez des difficultés d'envoi par email car votre messagerie ne permet pas l'envoi de fichiers volumineux, n'hésitez pas à utiliser les services d'échange de fichiers volumineux sur internet. Nous vous recommandons: WeTransfer (www.wetransfer.com)
- ✓ Nous acceptons les envois des petits journaux et fiches de renseignements par courrier postal à l'adresse suivante - **uniquement** gravés sur CD-Rom et **uniquement** enregistrés au format PDF

Patrimoine-Environnement – 20 rue du Borrégo 75020 Paris

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'environnement

20 rue du Borrégo 75020 PARIS

☎ 01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org

www.patrimoine-environnement.fr

• Critères de sélection

Les meilleures maquettes seront sélectionnées selon les critères suivants :

- traitement du thème et documentation,
- qualité rédactionnelle et stylistique,
- mise en forme et iconographie,
- clarté et cohérence de l'ensemble,
- dimension humaine, rencontre avec les acteurs locaux, sorties
- petits plus : jeux, dessins, poèmes,...
- l'implication du ou des enseignant(s) ou documentaliste(s)

• Jury

Le jury sera composé de professionnels du patrimoine (représentants d'associations, de l'Association des Journalistes du Patrimoine, etc.), et de la rédaction du magazine ARKEO Junior.

• Dotation

Les classes lauréates recevront des abonnements de 3 ou 6 mois à ARKEO Junior, magazine de découverte de l'archéologie pour les 7/14 ans :

1^{er} prix : un abonnement de 6 mois à ARKEO Junior pour tous les élèves de la classe primée ;

2^e au 10^e prix : un abonnement de 6 mois à ARKEO Junior pour le CDI de l'établissement de la classe primée ;

11^e au 30^e prix : un abonnement de 3 mois à ARKEO Junior pour le CDI de l'établissement de la classe primée.

Les abonnements seront adressés à partir de septembre 2016.

Les meilleurs Petits journaux ainsi que la liste de toutes les classes participantes seront diffusés sur le site Internet www.patrimoine-environnement.fr

• Remise du 1^{er} prix

La remise du 1^{er} prix se déroulera en juin 2016. Les dates et lieux seront définis en fonction de l'établissement lauréat. L'établissement organisera un remise de prix en présence des partenaires ayant participé au Petit Journal et avec les représentants nationaux et locaux des organisateurs. Des diplômes seront remis et la presse informée.

• Comment participer ?

Les classes participantes doivent retourner **avant le 31 décembre 2015** le coupon d'inscription ci-dessous.

Le Petit Journal et la fiche de renseignements doivent nous être retournés le **8 avril 2016 au plus tard**

- prioritairement par voie électronique - en format PDF uniquement

à l'adresse suivante : concours@associations-patrimoine.org

- sinon sur support CD-Rom, format PDF uniquement

à l'adresse suivante : Patrimoine-Environnement - 20 rue du Borrégo 75020 Paris

• Renseignements

Tel : 01 42 67 84 00

Mail : concours@associations-patrimoine.org

PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT

Association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère en charge de l'environnement

20 rue du Borrégo 75020 PARIS

☎ 01 42 67 84 00 - contact@associations-patrimoine.org

www.patrimoine-environnement.fr